

**Section 3.—Commerce bancaire**

Comme l'une des principales fonctions des premières banques établies au Canada consistait à émettre des billets devant servir de monnaie ou moyen d'échange, il a été jugé bon de traiter le régime monétaire et le système bancaire dans un même aperçu rétrospectif, qui a paru aux pp. 934 à 940 de l'*Annuaire* de 1938. La liste des banques en activité lors de la confédération figure à la p. 921 de l'édition de 1940 et les fusions des banques depuis 1867, aux pp. 826 et 827 de l'*Annuaire* de 1941. A la p. 928 de celui de 1937, un tableau indique les faillites survenues depuis la confédération; la dernière s'est produite en 1923.

**Sous-section 1.—Banques à charte**

Les banques commerciales du Canada obtiennent leur charte du gouvernement du Canada et sont régies par la loi sur les banques qui est révisée tous les dix ans et adaptée à l'évolution économique. Les banques à charte effectuent non seulement les opérations bancaires commerciales, mais elles sont dépositaires d'une grande partie des épargnes du public. La dernière revision de la loi sur les banques a eu lieu en 1954. Un résumé des modifications apportées paraît dans l'*Annuaire* de 1956, pp. 1133-1134.

**Succursales des banques à charte.**—Bien que les banques à charte soient aujourd'hui moins nombreuses qu'au début du siècle, le nombre de leurs succursales s'est cependant accru. A la suite de fusions, le nombre des banques est tombé à 10 en 1931, comparativement à 34 en 1901; il est demeuré stationnaire jusqu'à la constitution, en 1953, de la Banque Mercantile du Canada, qui a porté leur nombre à 11. Depuis que la Banque de Toronto et la Banque Dominion ont fusionné en 1955 pour former la Banque Toronto-Dominion, et que la Banque Barclays (Canada) s'est jointe à la Banque Impériale du Canada, en 1956, le nombre en a été réduit à 9. On trouvera au tableau 7 le nombre de succursales dans chaque province depuis 1868.

**7.—Succursales des banques à charte, par province, le 31 décembre de certaines années, 1868-1958**

*Nota.*—Les chiffres de 1920 et des années suivantes tiennent compte des sous-agences au Canada qui reçoivent les dépôts pour les banques qui les emploient; en 1958, le nombre des sous-agences atteignait 733.

Province ou territoire	1868	1902	1905	1920	1926	1930	1940	1943	1946	1950	1956	1957	1958
Terre-Neuve.....	...	...	...	...	...	...	...	...	...	39	55	59	65
Île-du-Prince-Édouard....	—	9	10	41	28	28	25	23	23	23	24	24	24
Nouvelle-Écosse.....	5	89	101	169	134	138	134	126	127	144	156	159	164
Nouveau-Brunswick.....	4	35	49	121	101	102	97	93	96	100	109	109	110
Québec.....	12	137	196	1,150	1,072	1,183	1,083	1,041	1,067	1,164	1,318	1,337	1,363
Ontario.....	100	349	549	1,586	1,326	1,409	1,208	1,092	1,117	1,257	1,544	1,584	1,640
Manitoba.....	—	52	95	349	224	239	162	148	151	165	200	206	216
Saskatchewan.....	—	30	87	591	427	447	233	213	226	238	265	268	275
Alberta.....	—	30	87	424	269	304	172	163	190	246	322	337	352
Colombie-Britannique....	2	46	55	242	186	229	192	180	216	294	414	436	455
Yukon et Terr. du N.-O..	—	—	3	3	3	4	5	5	6	9	9	10	13
<b>Canada.....</b>	<b>123</b>	<b>747</b>	<b>1,145</b>	<b>4,676</b>	<b>3,770</b>	<b>4,083</b>	<b>3,311</b>	<b>3,084</b>	<b>3,219</b>	<b>3,679</b>	<b>4,416</b>	<b>4,529</b>	<b>4,677</b>